DLP 20-7-843919 3

Avertissements agricoles

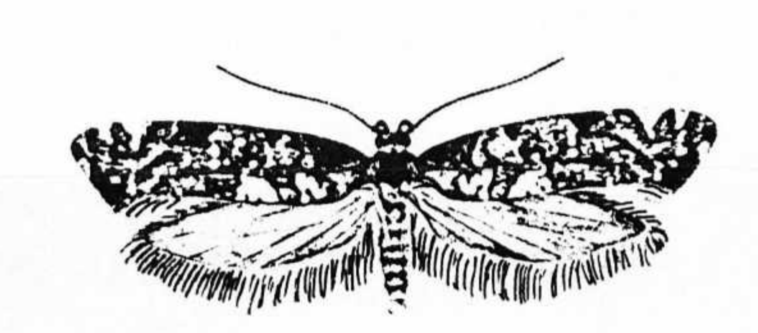
Édition Grandes cultures

Bulletin Technique n° 19 du 14 juin 1984

CULTURES MARAICHERES ET LEGUMIERES DE PLEIN CHAMP

TEIGNE DU POIREAU

Le vol des papillons de la deuxième génération a débuté et les toutes premières éclosions sont notées. Traiter, dès réception, les cultures en place ainsi que les plants en pépinières avec (en g. de m.a./hl) : étrimphos : 25 ; azinphos éthyl et méthyl : 40 ; chlorpyriphos méthyl : 45 ou parathion méthyl : 40.


Adulte

TABAC

ARRETE CONCERNANT LA LUTTE CONTRE LE MILDIOU DU TABAC

Il est communiqué aux producteurs de tabac qu'un nouvel arrêté préfectoral, tenant compte des changements intervenus dans l'organisation tabacole et des nouveaux moyens de lutte contre cette maladie, a été pris en 1984.

Cet arrêté précise entre autre que tout foyer de mildiou devra être déclaré, sans retard, au Service de la Protection des Végétaux dont relève le département *.

Il est, par ailleurs, rappelé aux horticulteurs, l'interdiction de cultiver des variétés de Nicotianae ornementales.

Ces plantes sont, en effet, susceptibles d'héberger et de transmettre le mildiou du tabac (Peronospora tabacina Adams) dont les dégâts peuvent être très graves pour les cultures de tabac.

(*) la destruction des reliquats en pépinières dès la fin des repiquages et en tout état de cause dès apparition des premières contaminations doit être réalisée.

GRANDES CULTURES

COLZA

ALTERNARIA : IL N'EST PAS NECESSAIRE DE TRAITER

La maladie n'ayant pas évolué sur tiges ou sur siliques, un traitement ne se justifie pas actuellement. Maintenez toutefois la surveillance; les symptômes ont été décrits dans le bulletin n° 15. Attention, les ponctuations noires qui sont parfois présentes sur les feuilles (ou même les siliques) ne sont pas dues à l'Alternaria.

CEREALES

PUCERONS DES EPIS: SURVEILLEZ VOS PARCELLES

Surveillez vos parcelles jusqu'à la fin du stade laiteux. Les populations sont en général faibles. Il est toutefois possible de rencontrer localement 1 parcelle plus infestée - surveillez vos céréales mais n'intervenez que si au moins 1 épi sur 2 est colonisé.

Imprimerie de la Station de STRASBOURG
Directeur-Gérant : D. CALLU
Publication Périodique :
CPPAP N° : 1848 DA
Abonnement Annuel : 95 F

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Cité Administrative
67084 STRASBOURG CEDEX
ALSACE : (88) 37.32.18
LORRAINE : (8) 337.26.45

P72

